

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 21 février 2012
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Christian HALLER	Président	
M. Christophe DEVENOGE	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
M. Jacques APOTHELOZ		Mme Isabelle de PLANTA	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		M. Norbert FELLAY	
M. Antoine BARDE		M. Gilbert HUMBERT	
M. Louis BOLDRINI		M. Philippe GAILLARD	
Mme Chantal BORDIER		Mme Florence PULIDO	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT			

Public : /

Hors Conseil (pour le point 1) : Mme Marcela APOTHELOZ, secrétaire de la mairie, MM. Laurent MARTI et Gilbert LITZISTORF.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Support pour la configuration des I-PADS des membres du Conseil municipal. En présence de MM. Laurent MARTI et Gilbert LITZISTORF.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2011.**
- 3. Communication(s) du bureau.**
- 4. Rapports des commissions. Résolution(s) et délibération(s).**
 - a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 5 décembre 2011 (M. Jacques APOTHELOZ, Président).
 - b. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 17 janvier 2012 (M. Christophe DEVENOGE – Président).
 - c. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 31 janvier 2012 (M. Louis BOLDRINI – Président).
 - d. Rapport de la conférence « CoHerAn ». Séance du mardi 7 février 2012. (M. Norbert FELLAY, rapporteur).
- 5. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

M. Christian HALLER, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Il passe la parole à M. Laurent MARTI pour le point 1 de l'ordre du jour.

Point 1



Support pour la configuration des I-PADS des membres du Conseil municipal. En présence de MM. Laurent MARTI et Gilbert LITZISTORF.

M. Laurent MARTI aide les Conseillers municipaux pour la configuration de leur I-PAD, avec le soutien de Mme Marcela APOTHELOZ, responsable de CMNet, et de M. Gilbert LITZISTORF.

Ensuite, M. Laurent MARTI donne quelques explications sur le fonctionnement de base d'un I-PAD et répond aux diverses questions.

A la fin de ce point, M. le Maire informe les Conseillers municipaux qu'ils ont la possibilité de contacter M. Laurent MARTI ou M. Gilbert LITZISTORF pour un support sur l'utilisation de l'I-PAD ou pour une configuration complémentaire. Il ajoute que la Commune prendra en charge les frais à hauteur d'une heure par personne, le supplément étant à la charge de l'intéressé.

M. Laurent MARTI



078/709.31.61

laurent.marti@tppi.ch

M. Gilbert LITZISTORF



022/751.19.88

gcc@gc-consult.ch

Au nom du Conseil municipal, M. le Président remercie Mme Marcela APOTHELOZ, MM. Laurent MARTI et Gilbert LITZISTORF de leur disponibilité, aide pour la configuration, ainsi que pour les informations relatives au fonctionnement d'un I-PAD.

(Ndlr : tous les Conseillers municipaux recevront dorénavant les documents par le biais de CMNet. Mme Marcela APOTHELOZ se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions les lundis, mardis et mercredis matins au 022/751.11.45 – secrétariat de la mairie).

Point 2

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2011.

Mme Florence PULIDO demande une modification en page 8, paragraphe relatif à la séance publique d'information, soit :

Une « tous ménages » sera préparé et envoyé en temps opportun.

par

Un « tous ménages » sera préparé et envoyé en temps opportun.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Tenant compte de la modification demandée, le Conseil municipal approuve, à la majorité (1 abstention de Mme Isabelle de PLANTA – excusée lors de ladite séance), le procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2011 avec remerciements à son auteur.

Point 3

Communication(s) du bureau.

Réception des jeunes citoyens – Conseil municipal du mardi 6 mars 2012 à 19h.00

M. le Président rappelle que les jeunes citoyens seront reçus par le Conseil municipal lors de la séance du mardi 6 mars 2012. Cette séance débutera à 19h.00 et sera suivie de la traditionnelle fondue au P'tit Resto, à laquelle chacun est convié.

M. le Président informe que le débat avec les jeunes se portera principalement sur le sujet relatif à la sécurité.

Il a été envoyé 24 invitations aux jeunes et le secrétariat de la mairie a reçu 6 réponses positives à ce jour.

Comme habituellement, chaque jeune sera accompagné d'un parrain ou d'une marraine lors de cette séance et M. le Président souhaite que les Conseillers intéressés s'annoncent, afin qu'ils prennent contact avec leur filleul-e pour préparer le débat et expliquer le déroulement de ce Conseil municipal.

S'annoncent comme **marraines et parrains** :

Mlle Oriane GETAZ

Mme Florence PULIDO

Mlle Aurélie MARTINS FIGUEIRA

M. Christophe DEVENOGE

M. Kourous AZAR-PEY

Mme Corinne ALHANKO-BAUER

Mlle Marine TOVANO

M. Christophe CHAPOTAT

M. Mathieu NANCHEN

Mme Isabelle de PLANTA

Mlle Laurianne DECHEVRENS

Mme Chantal BORDIER

Les coordonnées de ces jeunes seront transmises rapidement aux marraines et aux parrains.

M. le Président les remercie d'ores et déjà de leur disponibilité pour l'encadrement de ces jeunes citoyens.

M. le Maire tient à souligner que d'autres thèmes que la sécurité peuvent être abordés si le jeune en fait la demande et l'objectif est vraiment d'ouvrir un débat avec les participants. Certains sujets abordés pourraient faire l'objet d'un renvoi en commission pour étude. Selon les décisions prises, les jeunes en sont ultérieurement informés.

M. le Président informe que depuis trois ans, participeront également Mmes Laurence OSSIPPOW WUEST et Isabelle CSUPOR, Professeures HES-SO Genève pour écouter la séance et ensuite participer au dîner, leur permettant ainsi de discuter avec les Conseillers municipaux et les jeunes, ceci dans la poursuite de leur

recherche « **La fabrication de la citoyenneté juvénile. Expériences croisées de jeunes majeur-e-s et d'autorités politiques** ». Elles seront accompagnées de M. Maxime FELDER, collaborateur de recherche et de M. Denis HUC, réalisateur. La séance sera donc cette année filmée.



Sortie du Conseil municipal en Valais – 19-20 mai 2012/Valais

M. le Président a le plaisir d'annoncer le projet d'organiser une sortie du Conseil municipal en Valais. Après discussion, il est convenu des dates suivantes : 19 et 20 mai 2012.

Il est prévu un départ en car d'Anières le samedi matin pour les salines de Bex, la nuit à la colonie « Les Mélèzes » à Morgins et le dimanche une rentrée en fin de journée.

Un bulletin d'inscription sera envoyé prochainement à chacun, suivi du programme de ce week-end. Cette sortie sera organisée par la secrétaire et M. Norbert FELLAY.

Point 4

Rapports des commissions. Résolution(s) et délibération(s).

a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 5 décembre 2011 (M. Jacques APOTHELOZ, Président).

M. le Président passe la parole à M. Jacques APOTHELOZ, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Jacques APOTHELOZ informe que la commission s'est réunie le lundi 5 décembre 2011 et a traité des points suivants :

Sécurité

M. le Président rappelle que la fille VILLARD avait été harcelée par un requérant d'asile, qui était entré dans son domicile. Mlle Marie VILLARD et M. Bruno MARECHAL avaient écrit à la mairie pour décrire les faits et faire part de leur sentiment d'insécurité suite à cette situation, raisons qui ont amené la commission à auditionner ces deux personnes. Une discussion s'est engagée sur leurs craintes et les solutions qui pourraient être envisagées à l'avenir sur la sécurité en général.

Suite à l'audition, les commissaires ont partagé divers points de vue sur ce sujet. Il a été évoqué une proposition d'établir un concept de sécurité pour la Commune, les actions en cours et celles à prévoir.

M. Pierre CHOLLET a donné des informations sur les engagements en cours par les sociétés privées qui ont un mandat avec la Commune, les actions de l'Agent de Police Municipale (APM) et la gendarmerie de la Pallanterie.

Une discussion s'est engagée pour envisager une éventuelle collaboration, soit dans le cadre de « CoHerAn », soit avec Collonge-Bellerive, pour trouver des forces supplémentaires d'APM, sachant que cette commune « loue » ses agents à d'autres communes de la région, notamment celle de Corsier.

Pour se faire une idée plus précise de la problématique sur la sécurité, la commission a souhaité auditionner certains responsables concernés, soit le responsable d'unité au foyer d'Anières M. Gabriel FRATIANNI, M. Yves WAKKER de la Police, le chef de poste de la Pallanterie, ainsi que M. André CASTELLA, chef du bureau de l'intégration des étrangers et fondateur de l'Association « Le respect, ça change la vie ».

La commission s'est prononcée favorablement pour ces auditions et les premières auront lieu lors de la séance du 28 février prochain.

La commission a également décidé qu'un courrier soit envoyé par l'Exécutif à Mme la Conseillère d'Etat Isabel ROCHAT, Présidente du Département de la Sécurité, de la Police et de l'Environnement (DSPE), éventuellement cosigné par « CoHerAn », afin de lui faire part des soucis relatifs au sentiment d'insécurité qui semble animer les habitants de la Commune.

Les commissaires vont poursuivre leur étude, afin de pouvoir présenter un concept de sécurité qui répond aux attentes de la population.

Avallons. Liaison entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance

M. Pierre CHOLLET a présenté sur plan la situation actuelle de cette liaison entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance.

M. l'Adjoint a obtenu l'accord écrit des 5 copropriétaires pour la cession gratuite de ce chemin piétonnier à la Commune et a demandé un préavis de la commission pour engager l'établissement des actes notariaux.

Les membres de la commission ont évoqué la responsabilité de la Commune si ce chemin était intégré au domaine public communal et les travaux à engager (conduite d'eau, enrobé, éclairage public, etc.).

La commission a voté un vote de principe quant à l'acquisition de ce chemin, soit 3 voix pour et 3 voix contre. Ce point sera toutefois à nouveau voté, une fois la proposition chiffrée connue et expliquée aux commissaires.

Cimetière

M. Pierre CHOLLET a informé la commission que la Commune a obtenu, en date du 23 septembre 2011, le déclassement de la zone agricole en zone de verdure.

En ce qui concernant l'autorisation de construire, le Département des Constructions et Technologies de l'Information (DCTI) a modifié la demande APA (requête en autorisation de construire, procédure accélérée), en demande définitive (DD), ce qui a entraîné un retard dans l'avancement de ce dossier et le début des travaux d'aménagement.

Radiation de la servitude de passage en droit et en charge au profit de la parcelle No 5563-DI 22-213 (Commune – Epoux BUCHERT)

Lors de cette séance M. l'Adjoint a donné des informations sur cette radiation de la servitude qui a fait l'objet du vote par le Conseil municipal de la délibération N° 7 lors de la séance du mardi 13 décembre 2011.

Label « Cité de l'Energie »

Dans le cadre de ce label « Cité de l'Energie », M. Pierre CHOLLET informe avoir proposé à M. le Maire de modifier l'offre des SIG « Découverte » à celle de « Vitale vert » pour les bâtiments communaux, ce qui entraînerait un surcoût de 16'200 F. Il a été convenu de reporter cette dépense à plus tard.

Statistiques des déchets

M. l'Adjoint a annoncé que la Commune se place en 4^{ème} position au niveau du canton dans le cadre du recyclage des déchets 2011, grâce à un taux de 57,4 %.

Collecte hebdomadaire supplémentaire – Compost

M. l'Adjoint a informé la commission qu'une collecte hebdomadaire supplémentaire du compost aura lieu pendant les mois d'avril, mai, juin et septembre, octobre, novembre, ceci dès 2012.

Eclairage public – Lampes LED

M. Philippe GAILLARD a présenté le nouvel éclairage public de la commune d'Igis-Landquart (Grisons), composé exclusivement de lampes LED. Ces lampes consomment environ 60 % d'électricité de moins que les lampes à vapeur de mercure, permettant ainsi à la commune grisonne d'économiser 20 % de sa facture d'électricité. Il a proposé à la commission d'engager une étude sur ce sujet, ce qui a été accepté par les membres.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Jacques APOTHELOZ pour son rapport.

b. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 17 janvier 2012 (M. Christophe DEVENOGE – Président).

M. le Président passe la parole à M. Christophe DEVENOGE, Président de la commission « Finances et aide humanitaire ».

M. Christophe DEVENOGE informe que la commission s'est réunie le mardi 17 janvier 2012 et a traité principalement de l'aide humanitaire à l'étranger. Cette séance clôturait ainsi une série de trois réunions sur ce sujet, les deux premières ayant eu lieu les 10 et 17 octobre 2011.

Lors de ces séances, la commission a auditionné onze Associations et a défini, le 17 janvier dernier, lesquelles seraient au bénéfice d'une aide de législature ou d'une aide ponctuelle.

Au niveau du budget 2012 octroyé à l'aide humanitaire, la commission avait une somme de 45'000 F, à laquelle pouvait s'ajouter le fonds au 31.12.2010 (bilan) d'un montant d'environ 10'500 F, soit au total 55'500 F.

Les membres de la commission ont attribué aux Associations un montant d'aide à hauteur de 39'000 F et à ce jour le solde s'élève à 16'500 F qui peut encore être dépensé cette année ou porté au bilan dans le fonds prévu à cet effet.

En ce qui concerne les aide de législature, cinq Associations recevront 5'000 F par an pour les années 2012 à 2015, soit :

[Naviyoti – Pont du Mali – H2O – SidEcole et Ninõs de Argentina.](#)

S'agissant des aides ponctuelles, la commission a attribué 2'000 F à quatre Associations, soit :

[Fondam – Voix Libres – Anitié Mali et Adah.](#)

Les procès-verbaux des séances précitées permettront à chacun de savoir de manière précise l'affectation des sommes versées et les projets de ces Associations, procès-verbaux accessibles sur CMNet à tous.

Sous forme ponctuelle, la commission a également aidé des jeunes d'Anières qui s'engagent dans des projets humanitaires, soit :

Mlle Kelly ETIENNE, 24 ans, qui travaille sur un navire-hôpital, l'Africa Merci. Elle y enseigne le français bénévolement. Un montant de 4'000 F lui a été remis pour couvrir ses frais de pension à bord.

M. Clément ANDEREGG et son cousin Etienne ANDEREGG, élèves au CFPT (Centre de Formation Professionnelle Technique). Ils participeront ce printemps à un camp éducatif au sein de l'Association Nouvelle planète, qui a un projet de rénovation, de construction de puits et d'installations sanitaires dans des villages au Vietnam. Une participation de 1'000 F leur a été versé à chacun pour couvrir leurs frais de voyage.

En juin 2012, la commission auditionnera M. Jean-Pierre PYTHON, Président de l'Association des Amis du Sakthi Children's Home, qui devait venir lors de la séance du 17 janvier 2012, mais qui a été hospitalisé en urgence ce jour-là.

En juin 2012 également la commission auditionnera l'Abbé Olivier JELEN de Meinier, Président d'une Association qui a pour but la construction d'un foyer d'étudiants à Bangui en Centrafrique, vraisemblablement en automne 2012. Ce dossier a été transmis à M. Christophe DEVENOGE par M. Norbert FELLAY.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Christophe DEVENOGE pour son rapport.

c. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 31 janvier 2012 (M. Louis BOLDRINI – Président).

M. le Président passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI informe que la commission s'est réunie le mardi 31 janvier 2012 et a traité des points suivants :

Concours d'architecture MPPL (Mairie, Poste, Pompiers, Logements)

M. le Président invite les membres du Conseil à prendre connaissance du procès-verbal de la séance de la commission « Urbanisme et constructions » du 31 janvier 2012, évoquant le jugement et les circonstances qui en ont découlées. La procédure étant en cours, il ne va pas en parler plus ce jour.

Différents projets de déclassement de parcelles

Zone d'activités et artisanale – Route de Thonon – Projet de déclassement

La discussion a été animée et, à l'issue des débats, la commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, l'intention de développer cette zone – à déclasser – en zone d'activités et artisanale et de proposer au Conseil municipal, le vote d'une délibération pour l'ouverture d'un crédit d'études lors d'une prochaine séance plénière.

Zone pour de nouveaux logements aux Avallons – Projet de déclassement

La commission a également évoqué un projet de partenariat privé-public pour la réalisation de nouveaux logements sur 3 parcelles privées aux Avallons, dans le même principe en cours d'études dans le cadre du dossier MPPL.

Après les débats, les membres de la commission ont convenu de reporter le vote de principe sur ce projet à une prochaine séance. En effet, M. le Président rappelle que lors du vote du plan directeur communal datant de 2006, le Conseil municipal, à l'unanimité, avait approuvé la non-entrée en matière sur le déclassement de cette zone agricole en zone constructible.

La commission a estimé qu'il n'était pas de leur prérogative d'aller à l'encontre de la décision prise lors de la législature 2003-2007, mais en premier lieu que les groupes en discutent en caucus avant de revenir vers le Conseil municipal pour faire part de leur détermination et argumentation sur ce projet.

Zone sportive - Ambys – Projet de déclassement

M. le Président tient à souligner l'attitude non-réactive de la commune d'Hermance relative à la réalisation de terrains et réaménagements des équipements pour le FC CoHerAn aux Tattes à Hermance. De ce fait, le projet de réaliser une zone sportive à Anières, vers le chemin des Ambys est donc engagé, en vue de rapatrier ledit Club sur le territoire communal et lui offrir des équipements leur permettant de poursuivre leurs activités dans des conditions meilleures que celles actuelles à Hermance.

M. le Président informe que le HRRC – Hermance Région Rugby Club d'Hermance a fait une demande pour intégrer ce site si le projet était réalisé. Un débat s'est engagé sur cette requête et in fine, la commission a préavisé défavorablement, par 1 oui, 4 non et 3 abstentions d'entrer en matière pour l'intégration du Club de rugby dans cette zone, dont les raisons sont mentionnées dans le procès-verbal de la séance de commission du 31 janvier 2012.

En revanche, la commission, à l'unanimité, a préavisé favorablement d'intégrer cette zone sportive vers le chemin des Ambys dans le projet de la 2^{ème} résolution relative au plan directeur cantonal – Genève 2030.

Plan directeur cantonal – Genève 2030 Proposition d'une 2^{ème} résolution

M. le Président rappelle le vote de la 1^{ère} résolution relative du plan directeur cantonal (résolution N° 1 du 13 décembre 2011).

Afin d'intégrer de nouvelles observations dans le plan directeur cantonal – Genève 2030, par le vote d'une 2^{ème} résolution, M. le Président informe que ce point a été reporté à la prochaine séance de la commission « Urbanisme et constructions » pour en préparer la teneur.

M. Serge SERAFIN précise encore que la résolution N° 1 du 13 décembre 2011 a bien été envoyée dans les délais impartis au département cantonal, mais qu'un courrier a également été transmis pour informer que des compléments seront notifiés par le biais d'une 2^{ème} résolution du Conseil municipal, dont les termes seront évoqués lors de la prochaine séance de la commission « Urbanisme et constructions ».

Requête en autorisation de construire. Demande d'un préavis communal sur un projet de construction à la rue de l'Ancien-Lavoir

M. l'Adjoint a présenté le projet de requête en autorisation de construire, soumis pour préavis communal.

Après cette présentation, la commission a rendu un préavis défavorable, à l'unanimité, sur ce projet qui présente des problématiques architecturales réhivitoires et une demande sera faite au mandataire pour améliorer le raccord entre les bâtiments existants et le nouveau projeté.

Accès des véhicules d'incendie du SIS

M. le Président informe que dans les divers, le Commandant de la Compagnie des sapeurs pompiers a relevé un problème concernant le passage des véhicules d'intervention des pompiers aux Clos-les-Noyers. En décembre dernier, un incendie s'est déclaré dans un appartement de cet ensemble villageois et les véhicules n'ont pas pu passer, tenant compte de l'accès actuel, aussi bien du côté du chemin de La-Carignan que de celui du chemin des Avallons. Le Commandant a attiré l'attention sur l'urgence de remédier à cette situation.

Un accès depuis le chemin des Avallons sera donc étudié pour permettre l'accès aux véhicules d'intervention.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport.

d. Rapport de la conférence « CoHerAn ». Séance du mardi 7 février 2012. (M. Norbert FELLAY, rapporteur).

M. le Président passe la parole à M. Norbert FELLAY, rapporteur pour la conférence « CoHerAn ».

M. Norbert FELLAY informe que la conférence « CoHerAn » s'est réunie le mardi 7 février 2012 à la salle du Conseil municipal de la commune de Corsier, ceci après l'interruption d'une année, suite aux problèmes rencontrés par cette Commune au moment du changement de législature.

En préambule et tenant compte de nombre de nouveaux délégués à cette Conférence, chacun s'est présenté.

Ensuite, le document « *Charte de collaboration intercommunale entre les communes de Anières, Corsier et Hermance* » a été distribué aux membres. Cette charte pourrait être revue pour étendre les prérogatives du groupement.

M. Patrick ASCHERI a précisé que la collaboration « CoHerAn » est strictement politique et n'a pas de fondement juridique. Il a donc proposé de s'interroger sur la structure qui définit « CoHerAn », la loi sur l'administration des communes ayant changé, car il est aujourd'hui possible de créer des associations intercommunales.

Il serait dès lors utile de revoir le statut de « CoHerAn » pour que ce groupement puisse avoir des actions déléguées par les Conseils municipaux des communes respectives.

Ces tâches pourraient être financées avec des moyens attribués par les Conseils municipaux à ce partenariat.

Ensuite, M. Norbert FELLAY informe qu'il a été convenu de diviser la Conférence « CoHerAn » en cinq commissions, soit :

- Voirie
- Sécurité
- Culture
- Sport
- Développement durable.

La prochaine séance de la Conférence a été fixée au mercredi 25 avril 2012 à 19h.00 à Corsier.

Suite à l'intervention de M. Louis BOLDRINI, M. le Maire précise que la Conférence sera amenée à traiter principalement de tâches que les Conseillers municipaux CoHerAn auraient accepté de déléguer, en

donnant les moyens financiers pour les réaliser, dans le cadre du budget, mais qu'il n'est pas prévu de donner des compétences supplémentaires et souveraines par rapport aux Conseils municipaux.

Organisation de CoHerAn - Organigramme

M. Norbert FELLAY informe de la composition de la Conférence « CoHerAn » et de ses cinq commissions, soit :



CoHeran

Conférence

PICTET Bertrand—Maire CO /Président
MARTIN-WIDMER—Adjointe CO
FERRO Catherine—Adjointe CO
LAPERROUSAZ Bernard—Maire HE
BRUCHEZ-GILBERTO Karine—Adjointe HE
TSCHOPP Suzanne—Adjointe HE
ASCHERI Patrick—Maire AN
SERAFIN Serge —Adjoint AN
CHOLLET Pierre—Adjoint AN

GOLAY Jean-Jacques—CM CO
STEINER Xavier—CM CO
RELLSTAB Monika—CM CO
TAGLIABUE Philippe—CM HE
LEY Philippe—CM HE
FELLAY Norbert—CM AN
HALLER Christian—CM AN
DEVENOGE Christophe—CM AN
GAILLARD Philippe—CM AN

Commission « Voirie »

CHOLLET Pierre—Président
MARTIN WIDMER Joëlle
BRUCHEZ-GILBERTO Karine
HALLER Christian
STEINER Xavier
TAGLIABUE Philippe

Commission « Sport »

SERAFIN Serge—Président
MARTIN WIDMER Joëlle
TSCHOPP Suzanne
HALLER Christian
STEINER Xavier
LEY Philippe

Commission « Environnement »

PICTET Bertrand—Président
CHOLLET Pierre
TSCHOPP Suzanne
FELLAY Norbert
GOLAY Jean-Jacques
LEY Philippe

Commission « Sécurité »

MARTIN WIDMER Joëlle—Présidente
CHOLLET Pierre
LAPERROUSAZ Bernard
DEVENOGE Christophe
GOLAY Jean-Jacques
TAGLIABUE Philippe

Commission « Culture »

BRUCHEZ-GILBERTO Karine—Présidente
ASCHERI Patrick
FERRO Catherine
GAILLARD Philippe
RELLSTAB Monika
LEY Philippe

Sylvie BIFFIGER
Procès-verbaliste

Février 2012

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Norbert FELLAY pour son rapport.

Point 5 **Proposition(s) du Maire et des Adjoint**

M. le Maire, MM. les Adjoint n'ont pas de proposition.

Point 6 **Communication(s) du Maire et des Adjoint**

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Séance publique d'information/Salle communale – Jeudi 15 mars 2012 à 18h.30

M. le Maire informe, tenant compte de la procédure de recours déposé auprès de la Cour de justice, concernant le projet MPPL (Mairie, Poste, Pompiers, Logements), qu'il a été convenu de reporter la séance publique d'information prévue le jeudi 15 mars 2012 à 18h.30 à la salle communale, sachant que ce dossier était le principal à présenter à la population.

M. le Président passe la parole à M. Serge SERAFIN, Adjoint.

Concours MPPL (Mairie, Poste, Pompiers, Logements)

M. l'Adjoint confirme que le 2^{ème} lauréat a fait recours contre la décision du jugement du jury concernant le concours d'architecture, lié principalement à la remise en cause sur l'avis de droit rendu par le juriste de la SIA sur l'effet de conflit d'intérêts entre le lauréat du concours et un membre du jury.

M. l'Adjoint attend maintenant la convocation de la Cour de justice pour savoir ce qui va être décidé à cet effet. La position de la Commune est très simple, soit que le Tribunal se prononce sur cet état de fait qui concerne véritablement un problème de procédure pour lequel la SIA dispose d'un règlement qui n'est pas suffisamment clarifié, en cas de divergence d'avis de droit. La décision du Tribunal pourrait aussi bien confirmer le jugement rendu, ou au contraire infirmer le jugement avec une jurisprudence. Cette procédure est estimée à environ 6 mois.

En revanche, la demande de déclassement, basée sur le résultat du concours SIA 142 qui évite la réalisation d'un PLQ (Plan Localisé de Quartier), a été lancée de suite à l'issue du jugement. Les procédures sont en cours et devraient au minimum prendre une année.

M. le Président passe la parole à M. Pierre CHOLLET, Adjoint.

Cimetière - Agrandissement

M. l'Adjoint informe que l'autorisation de construire pour l'agrandissement du cimetière a été délivrée le 26 janvier 2012, avec possibilité de recours de 30 jours. Le début des travaux est donc prévu à l'issue de ce délai, pour autant qu'aucun recours ne soit notifié, soit le 5 mars 2012. La durée des travaux, pour autant que les conditions météorologiques le permettent, devraient durer cinq mois environ.

Point 7 **Propositions individuelles et questions**

Rapport sur la crèche intercommunale « L'île aux mômes » - Vézenaz

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe que le Comité de « L'île aux mômes » s'est réuni le 25 janvier 2012 à la mairie de Collonge-Bellerive.

Les comptes de l'Exercice 2011 ont été présentés et dégagent un excédent, ce qui est une très bonne nouvelle.

Au niveau finances, les deux années depuis l'ouverture de la crèche ont été favorables, grâce aux subventions de l'OFAS (Office Fédéral de l'Assurance Sociale) et aussi grâce au nombre d'enfants inscrits.

Le budget pour l'année 2012 a été voté, mais une dépense devra être ajoutée, soit le changement de la chaudière à gaz, tenant compte des problèmes rencontrés avec cette installation. Des vols de matériel ont été déplorés entraînant des dépenses qui n'étaient pas prévues également. Une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie.

Un montant a été prévu pour améliorer le site internet de la crèche « L'île aux mômes ».

La commune de Meinier ouvre le mois prochain sa propre crèche comprenant 38 places et Cologny également, mais en septembre 2012, crèche qui pourra accueillir 63 places. De ce fait, le Comité espère que le taux d'occupation pour « L'île aux mômes » ne subira pas trop d'une diminution d'effectif.

Ayant été interpellée sur les prix pratiqués à Vézenaz, plus élevés que dans d'autres établissements, Mme Corinne ALHANKO-BAUER a posé la question lors du Comité du 25 janvier dernier. Effectivement, la crèche est plus chère que celles urbaines, malgré les efforts consentis durant la 1^{ère} année, soit le calcul basé sur le salaire net et non pas brut et des efforts de réduction en faveur des fratrices.

Les coûts pratiqués par la commune de Meinier seront moins élevés que ceux de Vézenaz, Cologny pratiquera des coûts semblables. Au niveau de la Suisse, les cantons de Vaud et Zürich pratiquent des prix plus élevés que ceux de la crèche intercommunale.

En revanche, il semble que les subventions octroyées aux crèches soient identiques.

M. le Maire répond que pour la ville de Genève, l'octroi des subventions répond à un statut particulier. La commune de la ville de Genève ne redistribue pas l'organisation centrale des crèches sur chacune des exploitations. Le service de la petite enfance, et notamment celui qui s'occupe des crèches, a un coût pour la ville de Genève qui ne l'impute pas aux différentes crèches en terme de prestations, ce qui n'est pas le cas pour la crèche de Vézenaz. Le coût semble ainsi moins élevé en ville de Genève, mais la comparaison ne peut pas être faite, n'ayant pas le même modèle comptable.

Pour conclure, Mme Corinne ALKANKO-BAUER informe que la prochaine séance du Comité aura lieu le 15 mars 2012 à la mairie d'Anières, salle du Conseil municipal.

Commission pour la restauration du temple d'Anières

Mme Isabelle de PLANTA, déléguée à la commission pour la restauration du temple d'Anières, s'est rendue à la 1^{ère} séance le 9 novembre 2011.

Elle rappelle que la commune d'Anières a octroyé une subvention de 100'000 F pour la restauration de la chapelle. Les travaux pour la restauration du temple sont budgétisés à 600'000 F et à ce jour financés à hauteur de 475'000 F.

Loterie romande	:	100'000 F
Commune d'Anières	:	100'000 F
Commune de Collonge-Bellerive	:	90'000 F
Commune de Corsier	:	25'000 F
Solde, différents dons privés.		

Les travaux devraient débuter prochainement. Mme Isabelle de PLANTA pourra donner de plus amples informations après la prochaine séance agendée le 6 mars prochain.

M. le Maire rappelle que la commune d'Anières avait accepté d'entrer en matière pour une subvention pour la rénovation de l'église de Corsier, décision subordonnée à la participation de Corsier pour les travaux du temple d'Anières. Il informe que la commune d'Hermance a annoncé son accord pour le versement d'un montant pour la rénovation du temple d'Anières.

M. le Maire ajoute avoir eu un entretien avec M. Olivier CORTHAY, Pasteur, pour revoir l'aménagement extérieur du temple d'Anières une fois les travaux terminés. Il semble effectivement important de valoriser cet espace extérieur. Un projet sera élaboré par M. Mathieu DARDEL (responsable du service technique) et soumis ensuite au Conseil municipal pour présentation et proposition de financement.



Charte des jardins

www.energie-environnement.ch

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite évoquer la « Charte des Jardins » et rappelle avoir déjà parlé de ce sujet dans le cadre de la Conférence intercommunale lors de la précédente législature.

L'encouragement à signer la « Charte des Jardins » est une action qui pourrait s'inscrire dans la démarche du label « Cité de l'Énergie », acquis par la Commune en 2011.

La « Charte des Jardins » est un emblème affiché à l'entrée des propriétés qui indique que ses habitants l'ont signé et qu'ils ont pris l'engagement moral d'entretenir et d'aménager leur terrain pour favoriser la survie de la petite faune sauvage (oiseaux, hérissons, papillons, lézards, etc.).

Pourquoi une « Charte des Jardins » ?

Une « Charte des Jardins » parce que les milieux favorables à la petite faune se raréfient : les coins de nature situés entre les zones habitées et les zones cultivées régressent sous la progression de l'urbanisation, les grandes propriétés se morcellent pour donner des parcelles plus petites et plus cloisonnées. Ces phénomènes provoquent la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies rarement tondues, des tas de branches et de pierres si importants pour la survie et la reproduction des petits animaux.

Parallèlement à la diminution de la taille des parcelles se produit une augmentation de leur aménagement : gazon entretenu jusqu'en limite de propriété, haies exotiques choisies uniquement pour leur capacité à se cacher des voisins, ce qui ne favorisent pas la reproduction des papillons et qui donnent trop peu de fruits pour nourrir la faune, ainsi que l'éclairage nocturne aux quatre coins du terrain, etc.

Qu'est-ce que la « Charte des Jardins » ?

C'est un document qui explique dix bonnes pratiques à adopter pour favoriser la nature dans un jardin. Cette charte peut s'appliquer pour n'importe quel terrain, qu'il soit petit ou grand, anciennement ou renouvellement planté. Cette charte, chacun peut la télécharger, placer son emblème à la vue de tous et appliquer ses bonnes pratiques sur le terrain qu'elle occupe.

Ce projet pourrait être développé et l'un des buts de la charte est de mettre en réseau les jardins, car la petite faune a besoin d'un espace de survie qui dépasse généralement l'offre d'une seule propriété et pour cela, il est recommandé que cette charte soit gérée par un organisme local, telle que la Commune par exemple.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI propose que la commission qui traite du développement durable invite une des personnes responsables de cette charte, M. DERUNGS 032/718.23.34 ou M. Pierre-André MAGNIN 079/659.18.20 qui pourrait venir présenter la gestion de cette charge par la Commune.

M. l'Adjoint Pierre CHOLLET informe avoir reçu de la documentation sur la « Charte des Jardins » et étant en charge de ce dicastère, avait prévu de rédiger une information sur ce sujet dans un prochain bulletin communal. Il n'est pas opposé au renvoi en commission.

M. le Président soutient cette démarche et connaît très bien M. Pierre-André MAGNIN, homme extraordinaire et ayant beaucoup de connaissances dans la vulgarisation des sciences et les aménagements extérieurs. Il adhère à la proposition de son audition à la commission chargée de l'environnement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A la majorité (1 abstention de M. Louis BOLDRINI), les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour renvoyer la proposition relative à la « Charte des Jardins » faite par Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour étude

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que le Conseil d'établissement « CoHerAn » s'est réuni le lundi 16 janvier 2012 à la mairie d'Anières, salle du Conseil municipal.

Lors de cette séance, il a été évoqué l'évaluation externe du projet d'établissement (Evalex). En effet, l'établissement « CoHerAn » a mené un projet pédagogique au sein des écoles durant trois ans et qui s'articulait sur deux axes : une meilleure gestion des doubles degrés et la prise en compte des besoins spécifiques des élèves.

Le travail effectué au sein des trois écoles a suscité auprès des membres non enseignants du Conseil d'établissement de l'admiration et des remerciements. Le fait que des équipes des différentes écoles aient réussi à se mettre ensemble pour réaliser des tâches utiles et concrètes est vu comme très prometteur. Cette démarche s'inscrit dans la même logique que ce qui est souhaité au niveau de la politique communale des trois communes.

Le Conseil d'établissement souhaiterait à son tour pouvoir mener, sur l'ensemble de l'établissement et en collaboration avec les écoles, une action fédératrice, en marge ou pas du projet d'établissement.

Pour conclure, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe qu'une séance à l'attention des parents a été organisée le jeudi 9 février dernier à la salle des sociétés de la commune de Corsier pour évoquer les élections du Conseil d'établissement.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h.55

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :